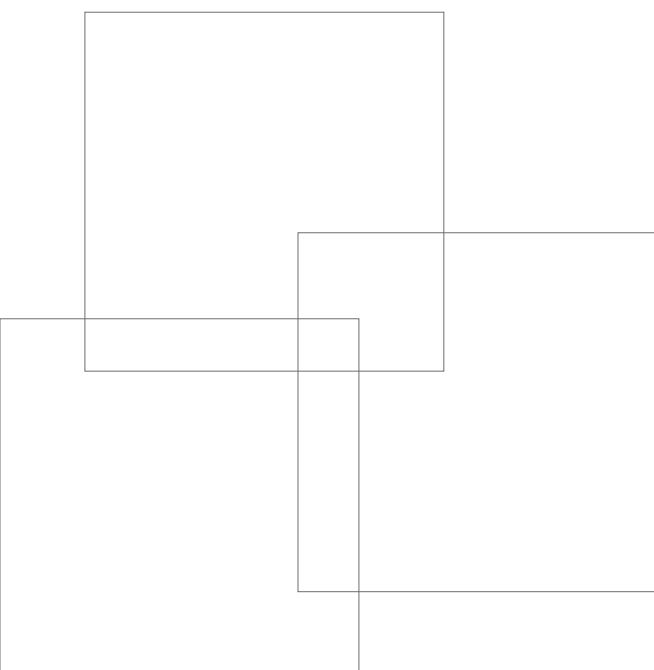




Bureau  
international  
du Travail  
Genève



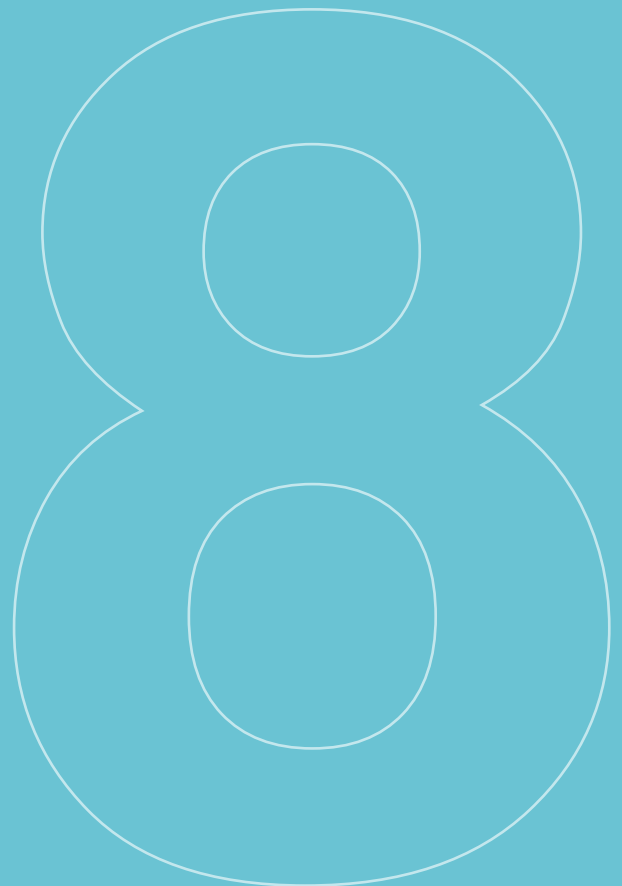
# 8

## Les politiques nationales de l'emploi: un guide pour les organisations de travailleurs

Définition de quelques termes importants



# Définition de quelques termes importants



Copyright © Organisation internationale du Travail 2017

Première édition 2017

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

LES POLITIQUES NATIONALES DE L'EMPLOI - un guide pour les organisations de travailleurs

Bureau international du Travail . – Genève: BIT, 2017

ISBN: 978-92-2-231270-2 (print)

ISBN: 978-92-2-231271-9 (web pdf)

Bureau international du Travail

Politiques de l'emploi /rôle des syndicats/ promotion de l'emploi/ plan d'action /collecte des données /main-d'oeuvre /économie informelle /marché du travail

13.01.3

Disponible aussi en anglais: *National employment policies: A guide for workers' organizations* (ISBN 978-92-2-129343-9 (print) / 978-92-2-129344-6 (web pdf)), Genève, 2015, en arabe (ISBN 978-92-2-629343-4 (print) / 978-92-2-629344-1 (web pdf)), Genève, 2015, et en russe: *Национальная политика в сфере занятости: Руководство для представительных организаций работников* (ISBN 978-92-2-429343-6 (print) / 978-92-2-429344-3 (web pdf)), Moscou, 2015.

[ILO Cataloguing in Publication Data](#)

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plates-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en passant commande auprès de [ilo@turpin-distribution.com](mailto:ilo@turpin-distribution.com). Pour plus d'information, consultez notre site Web [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns) ou écrivez à l'adresse [ilopubs@ilo.org](mailto:ilopubs@ilo.org).

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT.  
Création graphique, conception typographique, mise en pages, impression, édition électronique et distribution.  
PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.  
Code: CMD - STA



**Budgétisation favorable à l'emploi :** Préparation du budget national accordant une attention particulière à l'emploi en définissant des objectifs et des cibles dans ce domaine. La budgétisation en faveur de l'emploi implique également d'intégrer l'emploi dans le budget national en examinant l'ensemble des recettes et des dépenses publiques dans une perspective d'emploi.

**Cadre national de développement :** Plan politique et stratégique définissant les priorités de développement d'un pays sur une période donnée.

**Changement structurel :** Mutation sur le long terme de la structure d'une économie, caractérisée par le basculement d'activités faiblement productives vers des activités à forte productivité entre de grands secteurs de l'économie. Par exemple, une économie de subsistance peut se transformer en partie en une économie industrielle manufacturière.

**Chômage de longue durée :** Se définit généralement comme une période de chômage continu depuis douze mois ou plus.

**Ciblage de l'inflation :** Politique monétaire dans le cadre de laquelle une banque centrale tente de maintenir l'inflation à un niveau annoncé, généralement en ajustant les taux d'intérêt. Selon la théorie, l'inflation indique une croissance de la masse monétaire et l'ajustement des taux d'intérêt va accroître ou réduire la masse monétaire et donc l'inflation.

**Cible :** Niveau mesurable à atteindre à une date donnée. La réalisation des cibles peut être supervisée en recourant à des indicateurs.

**Cible en matière d'emploi :** Engagement explicite, au plus haut niveau politique, d'obtenir un résultat en termes d'emplois sur un laps de temps défini. Souvent, le laps de temps nécessaire pour atteindre un objectif en matière d'emploi coïncide avec un cycle politique, par exemple un cycle d'élection.

**Cohérence des politiques :** Caractérise des politiques synchronisées concourant ensemble à la concrétisation d'un but particulier. L'Organisation internationale du Travail encourage la cohérence des politiques. À titre d'exemple, son Initiative de cohérence des politiques sur la croissance, l'emploi et le travail décent, aide les pays à formuler et à adopter des politiques appuyant la cohérence entre les objectifs de croissance économique et la création de travail décent pour tous.

**Diagnostic de l'emploi :** Rapport basé sur une étude, qui recense les opportunités et les obstacles à la création d'emplois décents dans l'économie et sur le marché du travail.

**Dialogue social :** Toutes formes de négociation, de consultation ou d'échange d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale. La définition et la notion de dialogue social varient entre les pays et entre les régions et connaissent une évolution permanente.

**Disparités entre hommes et femmes :** Dans le contexte des inégalités économiques, les disparités entre hommes et femmes se réfèrent aux différences systémiques observées entre les femmes et les hommes pour ce qui est des salaires et des rôles socioéconomiques qui leur sont dévolus. Un débat existe pour évaluer dans quelle mesure ces disparités sont le résultat de différences entre les sexes, de choix de vie ou de discriminations.

**Économie de l'offre :** Théorie économique qui a pris de l'importance dans les années 1970. Selon cette théorie, le fait de renforcer la capacité d'une économie à produire plus de biens est le moyen le plus efficace pour stimuler la croissance économique. Elle défend l'idée d'un accroissement de la demande engendrée par une diminution des impôts, une moindre réglementation des entreprises et une baisse des prix résultant d'une augmentation de la production.

**Économie informelle :** Toutes les activités qui, en droit ou en pratique, ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles comme la protection du droit du travail, des salaires et des avantages sociaux formels, ou le paiement d'impôts. Ce terme fait également référence à la nature d'une unité de production (p. ex. entreprise informelle, ménage), dans laquelle l'activité économique se déroule en dehors de la réglementation officielle sur les entreprises.

**Effet multiplicateur :** Cf. multiplicateurs d'emploi et de revenu.

**Élasticité de l'emploi :** Valeur numérique qui mesure la variation de la croissance de l'emploi en fonction de la croissance. Elle correspond, sur une certaine période, à la variation moyenne de l'emploi (en point de pourcentage) observée pour un groupe de population donné, lorsque la production varie d'un pour cent. Connaître l'élasticité de l'emploi dans un secteur permet aux analystes de calculer le nombre d'emplois qui pourront être créés en développant ce secteur.

**Emploi faiblement rémunéré :** Le taux d'emplois faiblement rémunérés est défini comme la proportion de salariés dont le salaire total à l'heure pour tout travail est inférieur aux deux tiers du salaire horaire médian du pays.

**Emploi informel :** Emploi dépourvu de protection sociale et juridique et d'avantages sociaux. On peut trouver ces emplois dans le secteur formel, dans le secteur informel ou au sein de ménages.

**Emploi précaire :** Relation de travail où la sécurité de l'emploi, considérée comme l'un des principaux éléments du contrat du travail, fait défaut. Sont compris les contrats de travail temporaires et à durée déterminée, le travail à temps partiel involontaire et la sous-traitance. Ce terme est utilisé pour décrire le changement dans le monde développé de la norme ou du travail à plein temps, sécurisé.

**Emploi productif :** Emploi suffisamment rémunérateur pour satisfaire les besoins essentiels des travailleurs et des personnes à leur charge.

**Emploi vulnérable :** L'Organisation internationale du travail se réfère aux travailleurs indépendants et aux travailleurs familiaux comme étant en situation d'emploi vulnérable. L'échelle de l'emploi vulnérable est beaucoup plus importante que celle du chômage. Par exemple, il y a 14 fois plus de travailleurs vulnérables en Asie du Sud et en Asie de l'Est que de chômeurs. En 2007, cinq personnes sur dix qui travaillaient étaient soit des travailleurs familiaux, soit des travailleurs indépendants.

**Emplois verts et économie verte :** Emplois qui profitent à l'économie tout en contribuant à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. Les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à diminuer la consommation d'énergie et de matières premières, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, à minimiser toutes les formes de déchets et de pollution et à protéger et restaurer les écosystèmes.

**Employabilité :** Compétences et qualifications transférables qui permettent à une personne de tirer parti des possibilités d'éducation et de formation pour trouver un travail décent.

**EmPol Gateway :** Base de données du BIT contenant des informations sur les politiques de l'emploi dans le monde.

**Formulation des politiques :** Processus consistant à recenser, étudier et analyser des questions pour établir les priorités d'une politique, élaborer cette politique, puis exposer le déroulement de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation.

**Indicateur :** Valeur statistique (p. ex. le niveau de l'emploi) renseignant sur la santé de l'économie ou la situation de l'emploi. Les indicateurs nous permettent d'analyser les résultats économiques et de prévoir la performance future. Quelques exemples d'indicateurs : taux de chômage, indice des prix à la consommation et produit intérieur brut.

**Inflation et déflation :** L'inflation se définit comme la hausse du niveau général des prix de toute une économie. Quand les prix vont à la baisse, on parle de déflation. Les économistes mesurent ces variations de prix sur la base d'indices des prix. Un phénomène d'inflation peut s'observer quand une économie connaît une croissance trop rapide. Une économie en déclin peut conduire à la déflation.

**Institutions du travail :** « Les règles, pratiques et politiques – qu'elles soient formelles ou informelles, écrites ou non – qui affectent la manière dont le marché du travail fonctionne. Elles sont toutes aussi explicites et de longue date que certaines lois du travail qui sont désormais considérées comme des droits universels, mais aussi qui étendent la portée des pratiques informelles qui reflètent les points de vue de la société, ainsi que des politiques à court terme qui disparaissent et resurgissent en fonction de la disposition politique » (Berg, J. et Kucera, D. 2008. In defence of labour market institutions: Cultivating justice in the developing world [Genève et Londres, BIT et Palgrave Macmillan], p. 11).

**Législation de protection de l'emploi :** Institution du marché du travail visant à accroître la sécurité de l'emploi. Presque tous les pays possèdent une législation au moins élémentaire de protection de l'emploi. Parmi les exemples connus figurent les règles relatives à l'embauche et au licenciement ou les restrictions limitant le recours au travail temporaire.

**Liaisons en amont et en aval :** Relations dans lesquelles une partie de l'économie profite à une autre. Par exemple, on parle de liaisons en amont et en aval entre les secteurs d'une économie, lorsque les marchandises produites dans un secteur sont des composants utilisés pour produire des marchandises dans un autre secteur.

**Libéralisation des échanges :** Diminution des droits de douane et d'autres mesures qui réglementent le commerce transfrontalier.

**Macroéconomie :** Domaine des sciences économiques qui étudie les aspects généraux et le fonctionnement d'une économie nationale, régionale ou mondiale. Les modèles macroéconomiques et les prévisions qui s'y rattachent sont utilisés par les gouvernements pour développer et évaluer la politique économique et par les grandes entreprises pour formuler leurs stratégies commerciales.

**Modèle social européen :** Ce modèle défend une croissance économique durable accompagnée d'un niveau de vie et de conditions de travail élevés. Le grand objectif doit être la création d'une société plus égalitaire : mettre fin à la pauvreté et aux salaires de misère ; garantir les droits humains fondamentaux, les services essentiels et un revenu permettant à chaque individu de vivre dans la dignité. Le modèle s'attache à promouvoir le plein emploi, la protection sociale pour tous les citoyens, l'inclusion sociale et la démocratie.



**Multiplicateurs d'emploi et de revenu** : Indicateurs du nombre d'emplois et des revenus créés à la suite d'un changement intervenu dans un secteur particulier.

**Négociation collective** : Négociations libres et volontaires visant à définir les rapports entre employeurs et travailleurs. Les négociations collectives déterminent les conditions de travail et d'emploi. Les employeurs peuvent négocier individuellement ou en groupe. De la même façon, les organisations de travailleurs peuvent négocier individuellement ou à plusieurs. La négociation peut avoir lieu dans une unité au sein d'une entreprise, au niveau de l'entreprise, dans un secteur, au niveau régional ou au niveau national.

**Objectif** : Déclaration brève, claire et spécifique décrivant l'objectif d'une politique. Les objectifs sont des réalisations globales, formelles et à long terme pour résoudre des problèmes.

**Politique** : Ensemble de décisions prises par une autorité publique pour atteindre un objectif déterminé.

**Politique anticyclique** : Politique macroéconomique dans le cadre de laquelle le gouvernement relance les dépenses durant les périodes de ralentissement et accroît sa « marge de manœuvre budgétaire » durant les périodes d'essor économique et de croissance économique normale.

**Politique budgétaire** : Ensemble de mesures prises par un gouvernement pour influencer l'économie. Les principaux instruments de politique budgétaire sont les dépenses publiques, l'imposition (recettes) et l'emprunt. Toute modification de l'imposition et des dépenses publiques peuvent avoir des effets sur l'activité économique ou sur la distribution du revenu, entre autres.

**Politique macroéconomique** : Politique gouvernementale visant l'économie dans son ensemble dans une perspective de promotion des objectifs globaux comme le plein emploi, la stabilité des prix et la croissance économique. Les principaux instruments de politique macroéconomique sont les variations des taux d'intérêts et de la masse monétaire (politique monétaire) ainsi que les changements en termes de fiscalité et de dépenses publiques (politique fiscale).

**Politique monétaire** : Action par laquelle l'autorité monétaire d'un pays – p. ex. une banque centrale – agit sur la masse monétaire. Cela se fait souvent au moyen des taux d'intérêts pour promouvoir la croissance économique et la stabilité des prix. Les objectifs d'une politique monétaire incluent généralement la stabilité des prix et des taux de chômage réduits.

**Politique nationale de l'emploi :** Vision et plan global et concret pour atteindre les objectifs en matière d'emploi d'un pays. Elle crée un cadre qui rassemble et relie toutes les parties prenantes, à savoir, le gouvernement, les institutions financières internationales, l'industrie et les partenaires sociaux, comme les syndicats et les groupes de la société civile.

**Politiques actives du marché du travail :** Politiques du marché du travail qui mettent l'accent sur la stimulation de l'emploi et la création d'emplois par divers moyens : par exemple les programmes de travaux publics, aides à l'embauche, formation professionnelle et recyclage, et la promotion des petites et moyennes entreprises et du travail indépendant.

**Population en âge de travailler :** Personnes de 15 ans et plus, bien que cette définition puisse varier légèrement d'un pays à l'autre. D'après les normes de l'OIT, la limite d'âge inférieure pour travailler est fixée à 15 ans.

**Productivité de la main-d'œuvre :** Correspond au volume total de production (exprimé par le produit intérieur brut) par unité de main-d'œuvre (mesurée par le nombre de personnes ayant un emploi).

**Produit intérieur brut (PIB) :** Le PIB est la principale mesure de la production économique nationale d'un pays. Il s'agit de la valeur totale de tous les biens et services produits dans une économie donnée.

**PIB par habitant :** Mesure de la production totale d'un pays ramenée au nombre d'habitants. On l'obtient en divisant le produit intérieur brut (PIB) par la population du pays.

**Produits :** Dans les plans d'action, on entend par produit le résultat direct d'actions menées en vue d'atteindre les résultats finaux.

**Protection sociale :** La protection sociale est le régime de prestations mis en place par un pays pour les personnes et les familles pauvres, malades, handicapées, sans emploi, âgées ou jeunes et dépendantes d'autres personnes. Les prestations peuvent provenir du système étatique de sécurité sociale, d'assurances privées, de l'épargne des ménages, de différents systèmes traditionnels ou d'organismes d'aide divers, ou d'une combinaison de ces sources.

**Ratio emploi-population :** Indicateur de base permettant d'apprécier la demande globale de main-d'œuvre dans une économie. Il fournit des informations sur la capacité d'une économie à créer des emplois. Il correspond au pourcentage de personnes occupées dans la population en âge de travailler.

**Régime du taux de change :** Façon dont un gouvernement gère sa monnaie par rapport aux autres monnaies ainsi que le marché des changes. Étroitement lié à la politique monétaire, l'un et l'autre sont souvent influencés par les mêmes facteurs.

**Résultat :** Déclaration concrète des effets souhaités d'une politique. Un résultat décrit un changement mesurable censé se produire dans un laps de temps donné. Un résultat est toujours associé à un objectif.

**Revue des dépenses publiques :** Etude analysant les dépenses d'un gouvernement.

**Secteur informel :** Le secteur informel est constitué de petites entreprises privées et non enregistrées, non constituées en société, engagées, au moins partiellement, dans la production de biens et de services pour le marché. Une entreprise n'est pas enregistrée lorsqu'elle n'est pas inscrite en vertu des lois nationales, telles que la réglementation commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, la réglementation des groupes professionnels. Une entreprise est considérée comme petite lorsqu'elle a moins qu'un certain nombre d'employés permanents (par exemple cinq employés). Le nombre est défini selon le contexte national. Une entreprise est non constituée en société si elle ne dispose pas d'entité juridique distincte de leurs propriétaires. Cela signifie généralement qu'un ensemble complet de comptes n'est pas tenu. Lorsque des personnes produisent des biens ou des services uniquement pour la propre consommation du ménage, tels que la nourriture ou la garde des enfants, cela n'est pas considéré comme activité du secteur informel.

**Socle de protection sociale :** Ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définies au niveau national qui permettent de prévenir et réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé et une sécurité élémentaire de revenu. Ils devraient comprendre les 4 garanties de sécurité sociale suivantes :

- Accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
- Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
- Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ;
- Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

**Sous-emploi :** Ce terme décrit les travailleurs qui, lorsqu'on leur demande, indiquent qu'ils souhaitent et sont disponibles à travailler plus qu'ils ne travaillent actuellement, par rapport à un seuil défini du temps de travail.

**Stratégie de réduction de la pauvreté :** Evaluation de la pauvreté d'un pays établie par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires au développement, dont le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Une stratégie de réduction de la pauvreté décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté ; elle expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement.

**Théorie macroéconomique :** Etude de l'économie dans sa globalité. Elle traite de facteurs économiques généraux ou qui agissent à grande échelle, tels que les taux d'intérêt ou la productivité nationale.

**Travail décent :** Emploi productif dans le cadre duquel les droits des travailleurs sont protégés, qui génère un revenu suffisant et qui est accompagné d'une protection sociale adéquate. Cela implique également l'existence d'emplois en nombre suffisant, dans la mesure où chacun devrait pouvoir accéder pleinement à des activités rémunératrices.

**Travailleurs à leur compte :** Travailleurs indépendants qui n'ont ni relations de travail formelles, ni employés à l'exception de membres de leurs familles contribuant à l'activité sans recevoir de salaire.

**Travailleurs découragés :** Personnes désireuses de travailler, mais qui ne cherchent pas de travail parce qu'elles pensent qu'aucun emploi convenable n'est disponible pour elles. Selon les normes statistiques internationales en vigueur, les travailleurs découragés sont considérés comme économiquement non actifs et ne sont pas comptabilisés dans la population active. Ils n'apparaissent pas les statistiques du chômage.

**Travailleurs familiaux :** Travailleurs qui sont membres de la famille d'un travailleur indépendant ou qui vivent avec cette personne, et qui l'aident dans son activité, parfois sans être rémunérés. L'activité pourra être, par exemple, une petite entreprise ou une petite exploitation agricole familiales.

**Travailleurs pauvres :** Personnes employées qui ne peuvent pas se sortir eux-mêmes et leur famille de la pauvreté, du fait que soit leurs revenus sont trop faibles, soit parce que ces personnes ne travaillent pas suffisamment d'heures, ou pour les deux raisons.

**Tripartite :** Consultations auxquelles participent trois partenaires, comme par exemple, les consultations impliquant le gouvernement, les organisations d'employeurs et les syndicats.









**Bureau des Activités pour les  
Travailleurs (ACTRAV)**

Bureau international du Travail  
4 route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

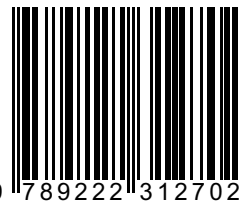
[www.ilo.org/actrav](http://www.ilo.org/actrav)  
[actrav@ilo.org](mailto:actrav@ilo.org)

**Département des politiques  
de l'emploi (EMPLOYMENT)**

Bureau international du Travail  
4 route des Morillons  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

[www.ilo.org/employment](http://www.ilo.org/employment)  
[emp\\_cep@ilo.org](mailto:emp_cep@ilo.org)

ISBN: 978-92-2-231270-2



9 789222 312702